

2024\_361

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES DU RHONE

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement d'Aix en Provence

EXTRAIT du REGISTRE des ARRETES du MAIRE

COMMUNE  
DE  
LA FARE LES OLIVIERS  
13580

2024\_38\_DGS

## REMPLACEMENT DU MAIRE DANS LA PLENITUDE DE SES FONCTIONS

Le Maire de la commune de LA FARE LES OLIVIERS,

Vu l'article L 2122.17 du code général des collectivités territoriales indiquant qu'en cas d'absence le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un adjoint dans l'ordre des nominations du tableau,

Vu l'absence de Monsieur le Maire du 11 au 22 août 2024 inclus,

## A R R E T E

**Article 1** : Monsieur le Maire est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions et suivant l'ordre de nomination du tableau, par Madame Chantal GARCIA, Adjointe à l'Education, aux Finances et à la Démocratie de proximité, du 11 au 22 août 2024 inclus.

**Article 2** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes tenus par le secrétariat général, publié et notifié aux intéressés.

**Article 3** : Sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise : Monsieur le Sous-Préfet et Madame Chantal GARCIA.

Fait à LA FARE LES OLIVIERS, le 9 juillet 2024.

Le Maire,

Jérôme MARIN

